

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 avril 2022 A 18 H 30

Convocation du 31 mars 2022

Présents : GOZZERINO Ghislain, YRIEIX Françoise, MORISSET Marc, ATANNÉ Martial, FREICHE Claude, MARILLIER Mireille, LANSADE Maryline, BRETHON Christelle

Pouvoir : BITTNER Bernard pouvoir à Mme MARILLIER Mireille

Absent excusé : BITTNER Bernard, VAN DE HEL Wander

Absent : GIBERT Mickaël

Secrétaire de séance : LANSADE Maryline

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2022

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 17 mars dernier qui est validé par le conseil municipal. Modification des présences au tour de garde au bureau de vote des élections présidentielles.

#### 2 – Vote du taux des taxes locales

Proposition du maintien des taux. Voté à l'unanimité

#### 3 – Examen et vote du budget primitif 2022

Discussion et échange sur les frais de révisions de PLU i.

Les associations qui demandent des subventions tout en démarrant leur activité ne recevront pas de subvention. Il faut connaître la composition du bureau le nombre d'adhérents et le résultat d'exercice antérieur financier et d'activité. La mise à disposition de l'électricité, de l'eau et du site de la place du jardin public sans contrepartie financière est une aide déjà conséquente. Un courrier en ce sens sera fait aux associations qui demandent.

Monsieur Le Maire, dans le cadre du Budget Primitif 2022, présente les propositions maximales de subventions et de contributions à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal qui après en avoir délibéré, vote les propositions de subventions et de contributions présentées, à l'unanimité. Les crédits seront prévus au budget aux articles 65548 et 6574.

Les menuiseries des gites seront à refaire ainsi que la porte d'entrée de l'école du jardin public. Les travaux de consolidation du mur de la place Boulangère sont finis.

Rencontre ce jour avec Madame Le Maire de Grateloup pour le chemin qui est long de plus de 600 m. On serait sur une dépense de plus 50 000€ au lieu-dit Alain d'après une estimation. Empierrage et fossés à réaliser, pour l'accession à une maison sur une autre commune. La difficulté est la détermination des propriétaires de ce chemin qui est en partie à la mairie de Laparade et suite au remboursement de la commune de Grateloup à un Groupement de propriétaires en qualité de chemin d'exploitation. A commune de Grateloup va se renseigner afin d'éclaircir cela.

*Compte rendu séance du 7 avril 2022*

Monsieur le Maire rappelle que la provision pour les éventuels travaux des remparts ainsi que la baisse des dotations demandent une prudence dans l'investissement.

Les trottoirs vont attendre rue Monclar, mais les frais de la réfection du dallage de l'entrée du cimetière et la réfection des coffrets du Jardin public vont être engagés.

Monsieur Morisset demande que soient pris en compte les travaux d'aménagement paysager autour du local associatif. Le devis étant de plus de 4 600€

Le budget est voté à l'unanimité.

#### **4 – Présentation et adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Présentation du CNAS.

Madame Maryline LANSADE se positionne en qualité de déléguée élue.

Déléguée et correspondant pour les agents : Madame Lois PONDARRÉ ROQUES

Proposition du maintien de la cotisation pour l'année qui suit le départ à la retraite avec demande de retour de l'utilisation de cet avantage. Et opter pour l'adhésion de l'ensemble des Agents titulaires.

Validé par le conseil à l'unanimité.

#### **5 – Création du poste de secrétaire de Mairie aux 3 grades et suppression du poste au grade unique + mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet**

Le Maire rappelle que la Secrétaire de Mairie actuellement en poste bénéficie d'un départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et qu'elle est sur le grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe.

Afin de permettre le recrutement de la prochaine personne, il propose à l'assemblée, d'ouvrir le poste aux trois grades de la catégorie C et créer l'emploi de secrétaire de Mairie toujours à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires et d'actualiser le tableau des emplois en ce sens, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Validé par le conseil à l'unanimité.

#### **6 – Questions diverses**

Un vide grenier a lieu le 24 avril sur la place du jardin public par l'association du Mas du Léopard Vert.

Un Arrêté de fermeture à la circulation de la rue du Rocher – tronçon de la place du Couderc à la rue du Cèdre et d'interdiction de stationner place du Couderc de la Rue du Rocher au jardin public sera établi.

Il est relevé le fait qu'une convention avec les associations pour l'utilisation des sites de la commune et des salles communales doit être envisagée.

Etant absent, Monsieur BITTNER pose par écrit de la question de la DECI au niveau du lac de Galine seulement Monsieur GIBERT n'étant pas présent, aucune réponse ne pourra être apportée ce jour. Monsieur Le Maire s'est engagé à rencontrer Monsieur GIBERT pour ce projet.

Monsieur Le Maire a rencontré la veille la Famille GODÉAS qui reprend le Panorama. Ils sont éleveurs de porcs et traiteurs. Sur l'été ils projettent de faire des activités de restauration sur les jours de marchés afin de se faire connaître. Ils vont par ailleurs aménager des logements.

Ouverture en 2023 du restaurant avec maintien de 2 chambres d'hôtes. Ils demandent une convention pour la mise à disposition de la terrasse.

Affaires BOUDOIRON, à la demande de Monsieur Le Maire, Me DELAUNAY, présente dans la salle est autorisée à intervenir sur les affaires et procédures en cours :

Les Remparts. Rappel des faits. Questionnement de la propriété des Remparts. Au-delà du monument historique les remparts ont aussi la fonction de maintien des terres. Les deux compagnies d'assurance de la partie adverse se renvoient la responsabilité de la garantie de paiement. Madame DELAUNAY propose d'obtenir cette garantie en posant une hypothèque conservatoire sur le bien de Madame BOUDOIRON une fois que la dépense sera chiffrée.

Affaire de diffamation en correctionnel : réquisitoire définitif fait, mise en examen de Madame BOUDOIRON pour diffamation publique, qui reconnaît sa faute – en partie. Proposition de faire un courrier à Madame afin qu'elle retire les affiches toujours présentes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire-

Ghislain GOZZERINO

Le Secrétaire

Maryline LANSADÉ